



Fiche d'information : IFN4

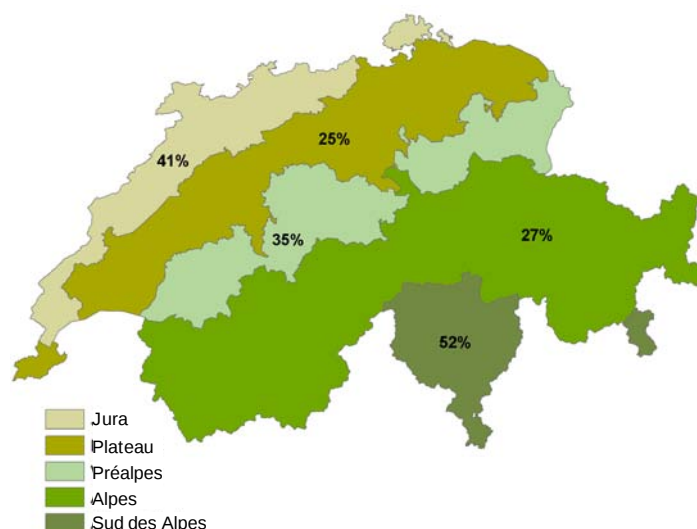
le 20 mars 2012

Quatrième inventaire forestier national suisse IFN4 (2009–2011) – Résultats intermédiaires

Les premiers résultats de l'IFN4 montrent que le volume de bois a globalement continué d'augmenter au cours des cinq dernières années, en particulier au dessus de 1000 mètres dans les Alpes. Sur le Plateau en revanche, le volume de bois a diminué en dépit du ralentissement économique. La surface forestière est restée inchangée dans les régions du Plateau et du Jura mais a progressé ailleurs, en particulier dans les Alpes.

1 Surface forestière

Fig. 1 Part des forêts par rapport à la superficie du pays, par région de production



Surface forestière totale de Suisse:
1,31 million ha

Part de la surface forestière totale
sur la superficie du pays: 32 %

Accroissement de la surface fo-
restière entre IFN3 et IFN4 (5 ans):
2,5 % au total (surtout dans les
Alpes)

Source: IFN4 (2009-11), WSL

Etat et évolution	Importance pour la politique forestière
La forêt suisse couvre aujourd'hui une superficie de 1,31 million d'hectares, dont plus de la moitié se situe au-dessus de 1000 mètres. La région la plus boisée est le sud des Alpes, avec 52 % de sa surface totale. En revanche, cette proportion ne dépasse pas 25 % dans les régions fortement urbanisées comme le Plateau. La moyenne du pays se situe autour de 32 %.	Dans les régions d'exploitation intensive sur le Plateau et dans les centres alpins, l'aire forestière subit la forte pression de la construction d'agglomérations et d'infrastructures. A l'inverse, la forêt progresse dans les régions de montagne, en particulier dans celles où l'exploitation agricole est abandonnée. Il en résulte la perte de paysages cultivés de grande valeur écologique, alors que d'autres fonctions s'en trouvent améliorées, comme la protection contre les dangers naturels ou la capacité de stockage du CO₂ grâce aux nouveaux arbres. Ces deux évolutions contraires conduisent à des conflits dans les domaines les plus divers: biodiversité, aménagement du territoire, agriculture, etc.
Si le Jura et le Plateau n'ont pas enregistré de modifications sensibles, la surface forestière, forêts buissonnantes comprises, a augmenté de quelque 32 000 hectares dans les autres régions depuis le troisième inventaire forestier, c'est-à-dire en cinq ans. La tendance à l'augmentation de la surface forestière se maintient donc. La progression due à la régénération naturelle a eu lieu presque exclusivement (96 %) à plus de 1000 mètres d'altitude et en majorité dans les Alpes (72 %).	Conformément à la Politique forestière 2020 adoptée par le Conseil fédéral le 31 août 2011, les forêts sont conservées pour l'essentiel dans leur étendue et leur répartition actuelles. Le développement de l'aire forestière doit concorder avec la diversité du paysage (y compris la mise en réseau des milieux naturels) et avec l'organisation territoriale visée.
Entre l'IFN3 (2004–2006) et l'état actuel de l'IFN4 (2009–2011), l'aire forestière s'est accrue de 2,5 % soit de 0,5 % par an, comme au cours de la période précédente. Au dessus de 1800m, vers la limite supérieure de la forêt, l'augmentation annuelle atteint même 2,3 %. L'IFN ne permet pas de déterminer si c'est aussi une conséquence du réchauffement climatique, ni dans quelle mesure. Une chose est sûre cependant, c'est que l'abandon de l'exploitation agricole dans les Alpes n'y est pas étranger.	Le Parlement débat actuellement d'une modification de la loi sur les forêts, qui doit donner aux cantons la possibilité de fixer une limite dite statique aux forêts dans des régions où ils veulent empêcher sa progression. Ce qui revient à dire qu'il sera possible, au delà de cette limite, de déboiser sans autorisation les nouvelles surfaces conquises par la forêt. Le Conseil fédéral soutient cette solution, proposant même début février 2012, dans le cadre de la Politique agricole 2014–2017, d'utiliser des contributions aux paysages cultivés pour maintenir le paysage ouvert là où progresse la forêt.
	Enfin, le Parlement discute d'un assouplissement de la compensation du défrichement pour ménager les terres agricoles ainsi que les territoires d'une grande valeur écologique ou paysagère. Le Conseil fédéral a donné un préavis positif aux propositions de la Commission du Conseil des Etats (CEATE-CE), se félicitant par ailleurs du maintien du système bien rôdé de l'interdiction de défricher avec possibilité de dérogations.

2 Ressources de bois

(= volumes d'arbres vifs de plus de 12 cm de diamètre à hauteur de poitrine)

Fig. 2 Bois sur pied (résineux et feuillus) par région de production, avec erreur d'estimation en %

Bois sur pied IFN4	Jura		Plateau		Préalpes		Alpes		Sud des Alpes		Suisse	
	millions m ³	± %	millions m ³	± %	millions m ³	± %	millions m ³	± %	millions m ³	± %	millions m ³	± %
Résineux	40.6	6	45.0	6	74.9	5	98.1	4	19.2	10	277.9	2
Feuillus	35.3	6	42.6	6	25.7	8	18.2	10	16.3	8	138.2	3
Total	76.0	3	87.6	4	100.7	4	116.3	3	35.5	5	416.0	2

Quelle: LFI4 (2009-11), WSL

Etat et évolution

Les forêts suisses comptent actuellement quelque 500 millions d'arbres vifs d'un diamètre à hauteur de poitrine d'au moins 12 cm. Ces arbres représentent un volume sur pied de 422 millions de m³. Deux tiers sont des résineux. Les épicéas totalisent 184 millions de m³, soit près de 44 % du volume total de bois. Plus d'un tiers pousse dans les Alpes et le Sud des Alpes, où les frais d'exploitation sont particulièrement élevés en raison de la topographie.

La réserve de bois n'a cessé d'augmenter depuis le premier inventaire forestier, il y a 30 ans, en partie parce que l'aire forestière a aussi progressé. Si on considère seulement les placettes d'échantillonnage qui ont servi de référence aux deux inventaires IFN3 et IFN4, il apparaît que ces cinq dernières années, le volume sur pied s'est accru de 6 m³ par hectare pour atteindre 357 m³ en moyenne par hectare. Soit une croissance de près de 2 % du volume sur pied. Cette progression variait de 2 à 4 % dans les Préalpes, les Alpes et le Sud des Alpes. Par contre, sur le Plateau, le volume sur pied a continué de diminuer comme pendant la période précédente: les feuillus ont certes progressé d'environ 3 % mais les résineux ont diminué de 8 %. Cette diminution des résineux représente 3,6 millions de m³. A l'échelle du pays, les réserves ont augmenté en altitude, moitié entre 1000 et 1400 mètres et moitié au-dessus de 1400 mètres.

Le volume de bois a dans l'ensemble progressé plus fortement que dans la période précédente. Les raisons en sont une exploitation légèrement moins intensive, ainsi qu'une mortalité des arbres en baisse. Au cours de la période précédente, la mortalité naturelle des arbres avait été exceptionnellement élevée à cause de la tempête Lothar et de la canicule de l'été 2003, ainsi que des dommages consécutifs dus au bostryche.

Importance pour la politique forestière

La Politique forestière 2020 a pour objectif de mettre à profit le potentiel d'exploitation du bois en tenant compte des conditions locales et du développement durable. Les données sur le développement du volume de bois montrent que les déséquilibres de l'exploitation se sont encore accentués. Cela concerne d'une part la répartition régionale de l'exploitation qui s'est encore déplacée vers des régions bien desservies: le Plateau et le Jura, tandis que les volumes sur pied ont augmenté davantage dans les autres régions. Les données sur les réserves de bois reflètent aussi le déséquilibre croissant dans l'exploitation des feuillus et des résineux. Ainsi, la Politique forestière 2020 table sur de nouveaux créneaux de façonnage et de commercialisation afin de réduire les réserves croissantes de bois de feuillus.

L'évolution des volumes de bois au dessus de 1000 m d'altitude souligne le problème constant dans la ceinture des forêts protectrices: trop peu d'entretien des forêts protectrices et donc trop peu d'exploitation du bois peuvent conduire à une déstabilisation et expliquer le manque de rajeunissement des forêts.

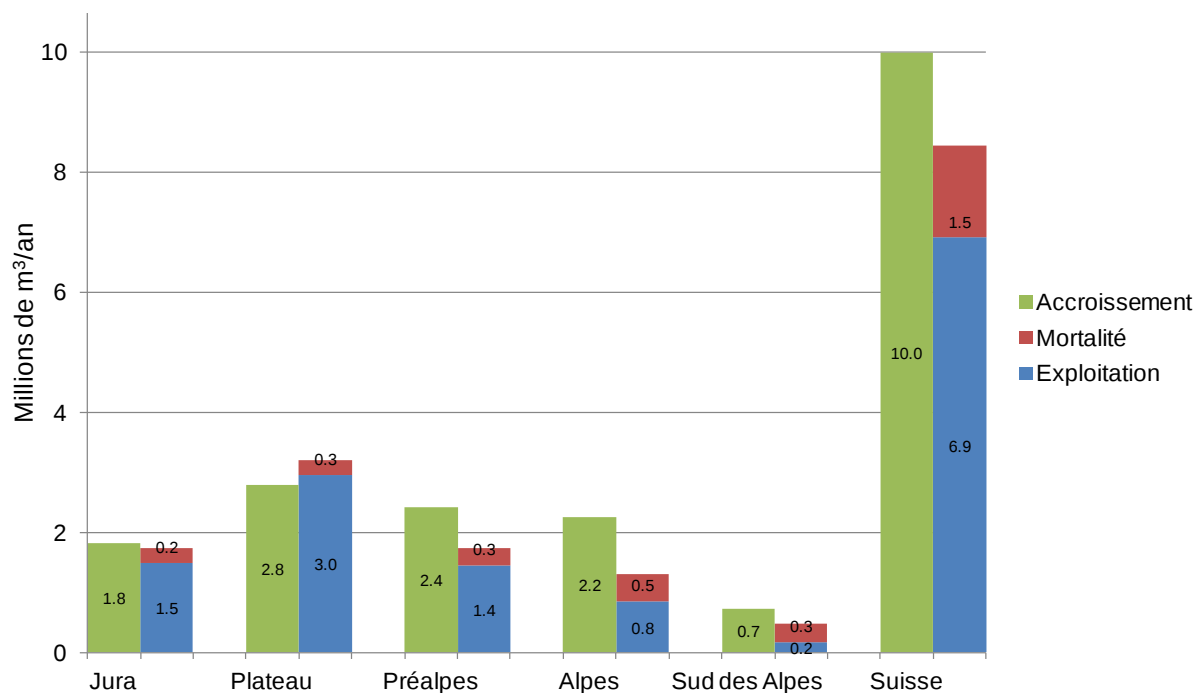
Tandis que la période des relevés pour l'IFN3 a été marquée par de graves perturbations, comme la tempête Lothar, la sécheresse de l'été 2003 et les dommages consécutifs dus à des organismes nuisibles et donc une mortalité élevée des arbres, les cinq années de l'IFN4 n'ont enregistré aucun événement comparable. Cela explique en partie la croissance du volume de bois sur pied.

Etat et évolution

Importance pour la politique forestière

Le ralentissement de l'exploitation et la baisse de la mortalité des peuplements ont pour conséquence une hausse du volume moyen de bois (arbres vifs et morts en forêt) de 7 m³ par hectare, soit un total de 376 m³ par hectare. On note aussi une progression du volume de CO₂ stocké dans le bois et donc de la prestation de puits de carbone des forêts.

Fig. 3 Rapport entre accroissement et exploitation et mortalité



Source: IFN4 (2009-11), WSL

Etat et évolution

Le ralentissement économique a eu aussi pour conséquence de réduire l'exploitation annuelle (mortalité incluse) de 7,7 à 7,2 m³ par hectare sur les placettes d'échantillonnage communes aux inventaires IFN3 et IFN4. Cette diminution est aussi due à l'absence de tempêtes extrêmes et donc de chablis de grande étendue. Les facteurs exploitation et mortalité ont été plus que compensés par une croissance annuelle de 8,6 m³/ha. Ces cinq dernières années, 84 % seulement de l'accroissement ont été utilisés ou laissés en forêt comme bois mort, contre 90 % au cours de la période précédente.

Cela dit, les différences régionales sont considérables: l'exploitation et la mortalité sur le Plateau ont atteint 115 % de la croissance, ce qui explique

Importance pour la politique forestière

Le principe de durabilité de toutes les fonctions de la forêt exige un maximum de peuplements adaptés à la station, bien structurés et riches en espèces avec un bon mélange des âges afin qu'ils puissent résister à des événements naturels comme des tempêtes, des sécheresses, des ravageurs ou les effets du changement climatique. Le Conseil fédéral a précisé dans sa Politique forestière 2020 que le potentiel d'exploitation du bois doit être mis à profit en Suisse. Il est actuellement de 8,2 millions de m³. Toutefois, les conditions économiques actuelles font nettement douter que les objectifs seront atteints.

Dans les trois régions de production des Alpes, des Préalpes et du Sud des Alpes, l'exploitation des forêts de montagne a encore une marge de

Etat et évolution	Importance pour la politique forestière
la diminution du volume sur pied. Les proportions sont à peu près équilibrées dans le Jura, mais dans les Alpes, selon les régions, ce ne sont que 60 à 70 % de la croissance qui ont été exploités ou laissés en forêt comme bois mort.	progression. La Confédération soutient en particulier la gestion des forêts protectrices, parce qu'ainsi, leur stabilité peut être préservée et développée. La Politique forestière 2020 prône aussi la création de conditions visant à améliorer l'accès aux ressources de bois en dehors des forêts protectrices. Ce qui signifie concrètement qu'il faut maintenir les dessertes de base et les adapter aux progrès de la technique.

Entre 1983 et 2006, l'état et l'évolution de la forêt suisse ont été relevés tous les dix ans avec l'inventaire forestier national. Le quatrième inventaire est pour la première fois un relevé en continu: de 2009 à 2017, il est fait chaque année un recensement sur un autre neuvième des placettes d'échantillonnage réparties équitablement dans tout le pays. Ce procédé permet de rendre compte plus souvent de l'évolution des forêts. Les données sur les trois premières années de relevé en continu (2009-2011) sont déjà compilées en un IFN4. Elles ont été relevées depuis 2009 au moyen d'interprétations de vues aériennes et de photographies terrestres en forêt, sur un tiers du réseau d'échantillonnage.

L'IFN est un instrument sur le long terme pour observer les forêts. Les résultats s'appuient sur des prises de vue aériennes, des relevés d'échantillons, des enquêtes auprès des services forestiers des cantons et des modélisations en constant développement.

L'instrument de suivi IFN est une base de données importante pour les décisions politiques à prendre pour l'environnement ou l'économie forestière. Il contribue pour beaucoup à l'exploitation durable et à la protection des forêts.

L'IFN est un projet commun de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'institution de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) (art. 37a Ordonnance sur les forêts OFo). Le WSL est responsable de la planification et de l'organisation des relevés de données ainsi que de l'analyse et de l'interprétation scientifique. L'OFEV est chargé de l'interprétation politique pour la forêt et l'environnement et de la mise en oeuvre.

Lien: [ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts \(OFo\)](#) (921.01)